

Confédération Française Démocratique du Travail

C.F.D.T.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Confédération Française Démocratique du Travail C.F.D.T.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres du Conseil National de la C.F.D.T.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil national confédéral, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat C.F.D.T. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau national le 23 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2019 comprennent :

- ▶ des titres immobilisés de l'activité de portefeuille et des valeurs mobilières de placement, comme exposés dans les notes 5.1.1, 5.1.6 et 5.1.9 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les règles d'évaluation de ces actifs à la clôture de l'exercice. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié les évaluations qui en résultent ;
- ▶ des provisions constituées pour couvrir les risques tels que décrits dans la note 5.2.2 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que la note fournit une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du bureau national arrêté le 23 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil national. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres du conseil national appelés à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau national.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 11 mai 2020

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Francis Chartier

Isabelle Tracq-Sengeissen

COMPTES SOCIAUX

Exercice clos au 31 décembre 2019

1. Bilan Actif	2
2. Bilan Passif	3
3. Compte de résultat	4
Annexe	6

Valeurs exprimées en euros

Confédération Française Démocratique du Travail

1. Bilan actif

CFDT - CONFEDERATION		Exercice clos le : 31/12/2019		
BILAN ACTIF				
	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	29 422	29 422	0	0
Logiciels	29 422	29 422	0	0
Frais d'établissement				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	85 155 397	46 388 925	38 766 472	39 500 263
Terrains	13 306 906		13 306 906	13 306 906
Constructions	60 902 635	38 130 954	22 771 682	24 542 752
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 864 449	7 025 958	838 492	1 014 126
Autres	1 582 609	1 232 014	350 595	386 408
Immobilisations corporelles en cours	1 498 799		1 498 799	250 070
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	281 309 056	11 098 501	270 210 555	259 254 993
Participations	694 832	437 341	257 491	117 808
Créances rattachées à des participations	10 624 994		10 624 994	22 192 108
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	268 386 088	10 641 429	257 744 659	235 258 637
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 601 750	19 731	1 582 019	1 685 047
Autres	1 393		1 393	1 393
TOTAL (I)	366 493 875	57 516 847	308 977 028	298 755 256
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de productions (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 667		1 667	1 151
Avances et acomptes versés sur commandes	196 099		196 099	51 146
Créances	25 841 811	994 190	24 847 622	24 918 610
Créances usagers et comptes rattachés	96 344		96 344	114 312
Autres	25 745 467	994 190	24 751 278	24 804 298
Valeurs mobilières de placement	3 056 434	20 125	3 036 309	3 259 702
Autres titres	3 056 434	20 125	3 036 309	3 259 702
Instruments de trésorerie	-		-	-
Disponibilités	27 298 256		27 298 256	12 023 718
Charges constatées d'avance	276 138		276 138	319 980
TOTAL (II)	56 670 406	1 014 315	55 656 091	40 574 307
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-		-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-		-	-
Ecart de conversion Actif (V)	-		-	-
TOTAL (I+II)	423 164 281	58 531 162	364 633 119	339 329 562
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

2. Bilan passif

CFDT - CONFEDERATION		Exercice clos le : 31/12/2019	
BILAN PASSIF			
	31/12/2019	31/12/2018	
	Net	Net	
FONDS SYNDICAUX			
FONDS PROPRES			
Réserves	292 621 336	297 490 186	
Report à nouveau	0	0	
Résultat de l'exercice	24 811 905	-4 868 850	
AUTRES FONDS PROPRES			
Fonds propres avec droit de reprise			
- Apports			
- Legs et donations			
- Résultat sous contrôle de tiers financeurs			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	317 433 241	292 621 336	
PROVISIONS			
Provisions pour risques	539 008	94 000	
Provisions pour charges	7 253 288	7 524 171	
FONDS DEBIES			
Sur contributions publiques de financement			
Sur autres ressources	343 850	314 292	
TOTAL (II)	8 136 145	7 932 463	
DETTES			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	3 923 480	5 220 176	
Emprunts et dettes financières diverses (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 759 040	4 463 438	
Dettes fiscales et sociales	457 873	350 274	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	29 001 375	28 262 182	
Produits constatés d'avance (1)	921 963	479 693	
TOTAL (III)	39 063 732	38 775 763	
Ecart de conversion Passif (IV)	-	-	
TOTAL (I+II+III+IV)	364 633 119	339 329 562	
(1) dont à plus d'un an			
dont à moins d'un an	921 963	479 693	
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	-	-	
(3) emprunts participatifs	-	-	
ENGAGEMENTS DONNES	-	-	

3. Compte de résultat

CFDT - CONFEDERATION		Exercice clos le : 31/12/2019	
COMPTE DE RESULTAT			
	31/12/2019	31/12/2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION			
1.Ventes de marchandises			
2.Production vendue (services)	2 311 314	2 365 147	
Montant net du chiffre d'affaires	2 311 314	2 365 147	
Subventions - Contributions (1)	25 914 284	25 105 587	
Reprises sur dépréciations, sur provisions et amort. et transferts de charges	2 937 677	3 137 051	
Cotisations	15 853 854	15 625 488	
Autres produits (2)	1 574 993	1 174 130	
TOTAL (I)	48 592 123	47 407 403	
CHARGES D'EXPLOITATION			
Marchandises : Achats	0	0	
Variation de stocks	-516	204	
Matières premières et autres approvisionnements : Achats			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes *	27 078 508	29 553 291	
Impôts, taxes et versements assimilés	768 866	704 854	
Salaires et traitements	494 304	500 180	
Charges sociales			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 351 130	3 408 172	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	88 161		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	2 874 695	1 311 230	
Subventions accordées par l'organisation syndicale	142 411	2 673 829	
Autres charges (1)	16 044 398	14 804 083	
TOTAL(II)	49 841 957	52 955 842	
* Y compris redevance de crédit bail mobilier	-	-	
* Y compris redevance de crédit bail immobilier	-	-	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 249 834	-5 548 440	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Excédent ou déficit transféré (III)	0	0	
Déficit ou excédent transféré (IV)	2 708 101	3 351 259	
(2) Dont :			
Dons	-	-	
Legs et donations	-	-	
Produits liés à des financements réglementaires	-	-	
Ventes de dons en nature	-	-	

(1) Sur le montant de 25 914 284 € ("Subventions-Contributions"), un total de 14 193 992 € est reversé à des organisations affiliées.

3 – Comptes de résultat

CFDT - CONFEDERATION	Exercice clos le : 31/12/2019	
COMPTE DE RESULTAT		
	31/12/2019	31/12/2018
Produits financiers		
De participations	22 275 175	803 200
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	25 017	32 307
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges financières	3 504 565	22 676
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	856 561	375 290
TOTAL (V)	26 661 318	1 233 474
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 126 963	4 677 695
Intérêts et charges assimilées	93 981	119 647
Différences négatives de change	11 030	4 138
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (VI)	2 231 974	4 801 480
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	24 429 344	-3 568 006
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	20 471 409	-12 467 704
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	2 589 102	1 049 999
Sur opérations en capital (3)	12 216 201	30 315 319
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges exceptionnelles		
TOTAL (VII)	14 805 303	31 365 318
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	81 831	14 851
Sur opérations en capital (3)	10 252 671	23 634 106
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL(VIII)	10 334 502	23 648 957
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	4 470 801	7 716 361
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les sociétés (X)	100 748	76 424
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (XI)	117 425	69 500
Engagements à réaliser sur ressources affectées (XII)	146 982	110 583
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+XI)	90 176 169	80 075 695
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)	65 364 264	84 944 545
EXCEDENT OU DEFICIT (XIII-XIV)	24 811 905	-4 868 850
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat	2 372 772	2 234 864
Prestations en nature		
Dons en nature		
Charges		
Secours en nature	-	-
Mise à disposition de biens et services		
Personnel bénévole	2 372 772	2 234 864
Participation aux événements récurrents pluriannuels	-500 000	0

(3) La différence entre le montant des produits (12 216 201 €) et le montant des valeurs nettes comptables des titres sortis (10 252 671 €) génère un excédent de 1 963 530 €.

Annexe

4	Faits majeurs de l'exercice	7
4.1	Evénements principaux de l'exercice	7
4.1.1	Evènements postérieurs à la clôture	
4.2	Principes, règles et Méthodes comptables	7
4.2.1	Présentation des comptes	7
4.2.2	Méthode générale	7
4.2.3	Application du règlement ANC 2015-05	8
5	Informations relatives au bilan	9
5.1	Actif	8
5.1.1	Tableau des immobilisations	8
5.1.2	Tableau des amortissements et dépréciations	9
5.1.3	Immobilisations incorporelles	9
5.1.4	Immobilisations corporelles	9
5.1.5	Principaux mouvements	10
5.1.5.1	Méthode d'amortissement	10
5.1.6	Immobilisations financières	10
5.1.6.1	Liste des filiales et des participations	10
5.1.6.2	Créances rattachées à des participations	10
5.1.6.3	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	11
5.1.6.4	Autres titres immobilisés	11
5.1.7	Créances	11
5.1.8	Produits à recevoir	11
5.1.9	Valeurs mobilières de placement	11
5.1.10	Charges constatées d'avance	12
5.2	Passif	12
5.2.1	Fonds syndicaux	12
5.2.2	Provisions pour risques et charges	12
5.2.2.1	Tableau des provisions pour risques et charges	12
5.2.2.2	Evaluation des provisions pour risques et charges	12
5.2.3	Fonds dédiés – Tableau de suivi	13
5.2.4	Etat des dettes	14
5.2.5	Charges à payer	14
6	Informations relatives au compte de résultat	15
6.1	Tableau de détermination des ressources	15
6.1.1	Fait générateur des cotisations	15
6.1.2	Contributions publiques de financement	15
6.2	Ventilation de l'effectif moyen	15
6.3	Contributions volontaires en nature	16
6.4	Autres informations sur le compte de résultat	16
6.4.1	Autres achats et charges externes	16
6.4.2	Reprises de provisions & transferts de charges – Autres produits	16
6.4.3	Quotes-parts de résultats de GIE	16
6.4.4	Résultat financier	17
6.4.5	Résultat exceptionnel	17
7	Autres informations	18
7.1	Engagements hors bilan	18
7.1.1	Engagements financiers	18
7.2	Consolidation	18
7.2.1	Comptes consolidés	18

4. Faits majeurs de l'exercice

4.1 Evénements principaux de l'exercice

Le résultat de la SCI Rebuffat, affecté à la Confédération et lié à la plus-value de la vente de l'immeuble Rebuffat, d'un montant de 21 633 200 € a un impact majeur dans le compte de résultat 2019.

La Confédération a continué en 2019 les développements et mises en production de l'application Gasel, son référentiel. Le coût annuel des amortissements de l'application s'élève à 1 442 297 €. La durée d'amortissement du projet, qui a débuté en 2013, est maintenant réduite chaque année d'un an afin de préparer l'avenir.

Dans le cadre de la cellule d'aide « seuil minimum de fonctionnement », la Confédération a poursuivi en 2019 le renforcement, post fusion des régions, de certaines de ses organisations régionales.

Le plan d'économies adopté par le Bureau National d'avril 2019 a conduit à limiter le nombre d'événements en 2019. Le principal projet financé est celui de l'ARC. Les charges de fonctionnement de la Confédération se stabilisent (notamment les charges de personnel).

4.1.1 Evénements postérieurs à la clôture

Cette annexe a été finalisée durant la crise sanitaire et la période de confinement commencée le 17 mars 2020.

Cette crise ne remet pas en cause la continuité de l'activité de la Confédération CFDT, qui s'est réorganisée autant que possible autour du télétravail. Mais elle modifiera dans les mois à venir le plan de travail de la CFDT, ses activités revendicatives et d'accompagnement ainsi que celles des organisations CFDT. Elle est susceptible d'avoir un impact sur les ressources internes collectives (cotisations des adhérents, placements financiers) et externes (crédits extérieurs assis sur la masse salariale nationale ou sectorielle 2020). Ces impacts seront suivis et présentés au Bureau National. Ainsi, et pour information, au 31 Mars 2020, la valeur de marché des TIAP hors FCPR est de 289 336 329 €.

4.2 Principes, règles et méthodes comptables

4.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe

4.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

La Confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode principale retenue pour l'établissement des comptes sociaux est la méthode des coûts historiques.

4.2.3 Application du règlement ANC 2015-05

En application du règlement ANC 2015-05, au cours de l'exercice 2016, un changement de méthode a été effectué concernant la provision pour dettes sur les organisations.

Lors de l'exercice 2019, les opérations réalisées avec les organisations sont les suivantes. Les organisations dans un souci de rendement de leur actif à long terme ont confié une partie de leur trésorerie à la Confédération en vue d'un placement mutualisé sur un panier de titres choisis par la Confédération. Ces placements sont enregistrés en immobilisations financières dans leurs bilans. L'organisation apporteuse acquiert des « parts » des fonds placés par la Confédération pour leur compte. Les organisations sont informées de la valeur liquidative de leurs « parts ».

Cette valorisation fait l'objet d'une mission de validation par un Expert-Comptable. En cas de reversement en cours d'année (sortie totale ou partielle), la Confédération reverse le montant demandé par l'organisation et constate une diminution du nombre de parts dont bénéficie l'organisation dans le panier, ainsi que le changement de valeur des parts restantes.

Cette sortie peut être réalisée :

- sur un (des) titre(s) qui est comptablement en moins-value ou sur un (des) titre(s) qui est comptablement en plus-value ;
- lors de la clôture de l'exercice, la valeur de sortie du panier ne peut être connue. Si toutes les organisations sortaient en même temps, la sortie se ferait en valeur liquidative de titres du panier en vendant les titres de l'actif « sous-jacent » ;
- lors de la clôture de l'exercice, le risque de perte de la Confédération n'est pas non plus valorisable. Il n'est pas constitutif d'un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Il n'est donc pas possible de constituer une provision.

5. Informations relatives au bilan

5.1 Actif

5.1.1 Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute au 1er janvier 2019	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	46 296	-	16 875	29 422
Immobilisations corporelles	83 721 609	1 711 714	277 927	85 155 397
Immobilisations financières	271 739 728	53 930 767	44 361 440	281 309 056
Total	355 507 634	55 642 482	44 656 241	366 493 875

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond pour l'essentiel :

- aux travaux liés à la fin du chantier des travaux d'étanchéité de l'immeuble Bolivar pour un montant de 207 470 € ;
- aux travaux réalisés, dans le cadre du changement de câblage informatique des immeubles Bolivar pour 76 648 € ;
- à des acquisitions de matériel et mobilier pour l'immeuble Belleville pour 50 215 €.

Les travaux en cours sont essentiellement liés à la mise en place des projets de rénovation de l'immeuble Belleville pour 335 131 € et de Bierville – Maison de la CFDT pour 1 122 988 €.

Le montant net de l'augmentation des Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP) est de 21 239 470 €, relative à des opérations d'arbitrage ou d'apports opérées sur les valeurs inscrites en immobilisations financières. Par ailleurs, les SCI contrôlées par la Confédération ont diminué leurs créances respectives de :

- 379 946 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2018 et à un apport de trésorerie de la SCI Loire-Jaurès ;
- 220 369 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2018 et à un apport de trésorerie de la SCI Flandre ;
- 10 966 799 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2018 et à un apport de trésorerie de la SCI Rebuffat.

5.1.2 Tableau des amortissements et dépréciations

Rubriques	Amortissements et dépréciations cumulés au 1er janvier 2019	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	46 296	-	16 875	29 422
Immobilisations corporelles	44 221 347	2 351 130	183 552	46 388 925
Immobilisations financières	12 484 735	2 118 330	3 504 565	11 098 501
Total	56 752 379	4 469 461	3 704 992	57 516 847

5.1.3 Immobilisations incorporelles

La Confédération continue le développement du logiciel de gestion des adhérents et des syndicats Gasel qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats et organisations affiliés à la CFDT. Ce logiciel n'est pas valorisé dans les comptes.

5.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurant au bilan arrêté au 1^{er} janvier 2009 (terrains et immeubles) avaient été valorisées sur la base d'une expertise immobilière pour les comptes de l'exercice 2009. Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice. Les immobilisations corporelles acquises en 2019 sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût

5 – Informations relatives au bilan

de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

5.1.5 Principaux mouvements

Les éléments constituant les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2019 sont rappelés en 5.1.1.

5.1.5.1 Méthode d'amortissement

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Gros œuvres	Linéaire	de 24 à 31 ans
Travaux structure Façade	Linéaire	20 ans
Façades étanchéité...	Linéaire	5 ans
Etanchéité...	Linéaire	10 ans
CVC, électricité...	Linéaire	de 5 à 8 ans
Installations, aménagements	Linéaire	de 6 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	de 5 à 10 ans

Pour les postes « Installations, aménagements », « Matériel et outillage » et « Matériel de bureau », la durée d'amortissement des biens figurant au bilan arrêté au 1^{er} janvier 2009 (valorisation sur expertise) a été ramenée à une durée correspondant à la période initiale de leur amortissement.

5.1.6 Immobilisations financières

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation. Les mouvements 2019 sur les immobilisations financières et sur les valeurs mobilières de placement sont évalués à leur coût historique. Des dépréciations sont constatées au 31 décembre 2019 en cas de moins-value latente. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

5.1.6.1 Liste des filiales et des participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. La créance sur participation de la SCI Rebuffat a été dépréciée à hauteur de 77 345 € en 2019. La SCI Rebuffat a cédé son immeuble en décembre 2018.

	Sociétés	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la CFDT et non remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Filiales (+ 50 %)	SCI Loire-Jaurès	300 025	100%	15 244	15 244	6 273 679	1 217 983	284 780	370 054
	SCI Flandre-Jaurès	258 787	100%	15 244	15 244	3 466 777	742 727	243 542	269 632
	SCI Rebuffat-Jaurès	- 77 345	100%	2 000	2 000	884 839	-	- 79 345	21 633 201
Participations (10 à 50 %)	néant								

5.1.6.2 Créances rattachées à des participations

Elles correspondent aux créances identifiées sur les trois SCI (Loire-Jaurès, Flandre-Jaurès et Rebuffat-Jaurès).

5.1.6.3 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (Tiap)

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille pour un montant de 268 386 088 € correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves. Ces titres sont immobilisés bien qu'ils soient composés en partie par des valeurs mobilières de placement.

Une reprise de provision nette a été constatée en 2019 à hauteur de 1 246 551 €.

Exercice 2019	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative comptable	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative comptable
Fractions du portefeuille évaluées :						
-Au coût de revient	247 146 618	235 258 637		268 386 088	257 744 658	
-Au cours de bourse			289 880 570			335 822 276
-D'après la situation nette						
-D'après la situation nette réestimée						
-D'après une valeur de rendement ou de rentabilité						
-D'après la valeur de souscription (titres libérés)			8 770 063			8 821 914
Valeur estimative du portefeuille	247 146 618	235 258 637	298 650 633	268 386 088	257 744 658	344 644 190

5.1.6.4 Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont essentiellement constitués par 15 180 titres de la SAS Vigeo (dont 10 630 titres acquis en 2015), sur 2 585 403 actions de 5 € composant son capital.

La dépréciation enregistrée en 2018 sur ces titres (577 024 €) a été repris à hauteur de 139 683 €, pour être portée à 437 341 € sur les comptes 2019.

5.1.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<i>Créance de l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations	10 624 994	-	10 624 994
Prêts (1)	1 601 750	273 935	1 327 815
<i>Créances de l'actif circulant</i>			-
Fournisseurs débiteur & avoirs à recevoir	196 099	196 099	
Créances usagers et comptes rattachés	96 344	96 344	
Autres créances	25 745 467	11 247 399	14 498 068
Charges constatées d'avance	276 138	276 138	
Total	38 540 792	12 089 915	26 450 877
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	165 741		
Prêts récupérés en cours d'exercice	268 769		

5.1.8 Produits à recevoir

Ils sont constitués par :

- Cotisations à recevoir (Scpvc) :	1 713 635
- Subventions et contributions à recevoir :	8 518 272
- Autres produits à recevoir :	18 811

5.1.9 Valeurs mobilières de placement

Les mouvements 2019 sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions. Des dépréciations sont constatées en fin d'exercice en cas de moins-value latente.

Au 31 décembre 2019, une dépréciation a été constatée pour un montant de 20 125 €.

5 – Informations relatives au bilan

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

Conformément à la règle établie lors des exercices précédents, il est rappelé que des titres s'assimilant à des valeurs mobilières de placement sont inscrits en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) ; en effet, ils correspondent à des placements à long terme assurant la gestion patrimoniale des réserves.

5.1.10 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance (276 138 €) correspondent à des charges d'exploitation de l'exercice et sont composées de :

Comptes	Montant
604200 - Trvx d'impression & fabricat°outils synd	- 46 800
611100 - Sous-traitance générale (ponctuelle)	- 5 088
615600 - Maintenance	- 15 638
616100 - Multirisques	- 63 573
618100 - Documentation générale	- 127 405
622620 - Honoraires formations	- 4 893
623100 - Annonces et insertions	720
625209 - Billeterie GRO	- 9 986
625600 - Missions (personnel)	- 173
625800 - Frais de réunion (pers. externes)	- 1 603
626100 - Liaisons informatiques ou spécialisées	- 12
628110 - Cotisations diverses	- 247
Total général	- 276 138

5.2 Passif

5.2.1 Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Fonds syndicaux	Solde au 1 ^{er} janvier 2019	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves générales	123 481 230		6 731 270	116 749 960
Réserve affectée Caisse Nationale d'Action Syndicale	166 713 584	3 062 420		169 776 004
Autres réserves affectées	2 845 373			2 845 373
Réserve affectée événements pluriannuels (1)	4 450 000		1 200 000	3 250 000
Report à nouveau				-
Résultat de l'exercice 2018	- 4 868 850		- 4 868 850	-
Résultat de l'exercice 2019		24 811 905		24 811 905
Autres fonds syndicaux	-			-
Total	292 621 336	27 874 325	3 062 420	317 433 241

(1) Pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et campagnes électorales), la Confédération a constitué une réserve s'élevant 3 250 000 € qui doit être augmenté de 500 000 € en 2020, lors de la décision d'affectation du résultat 2019.

5.2.2 Provisions pour risques et charges

5.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au 1 ^{er} janvier 2019	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : utilisations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	94 000	445 008			539 008
Provisions pour charges	7 524 170	2 429 687	2 092 207	608 362	7 253 288
Total	7 618 171	2 874 695	2 092 207	608 362	7 792 296

5.2.2.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques concernent :

5 – Informations relatives au bilan

- un litige avec des syndicats, le premier né sur l'exercice 2017 pour 48 000 € et pour lequel des nouvelles procédures ont été entamées, conduisant à une réévaluation à hauteur de 314 962 €, un deuxième né sur l'exercice 2018 pour 46 000 € ;
- un litige social est né sur l'exercice 2019 pour 50 000 € ;
- un litige fiscal suite à une vérification par l'administration fiscale de la TVA sur les locations de salles sur l'exercice 2019 pour 80 045 € ;

Les provisions pour charges se rapportent essentiellement aux provisions :

- Provision de la Caisse Nationale d'Action Syndicale : 4 017 940 €
Elle est représentative des sommes que la Confédération (CNAS) est susceptible de payer au titre de la couverture juridique assurée aux adhérents de la CFDT.
- Provision relative aux engagements pris en matière de retraite et engagements similaires : 3 235 348 €

L'ensemble du personnel est rémunéré par le GIE Belleville ou le GIE Villette, ou mis à disposition. A ce titre, les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE Belleville et GIE Villette (structures liées), font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « *méthode des unités de crédit projetées* », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le secrétariat administratif), les prestations futures découlent de :

- l'ancienneté à la date de l'évaluation,
- le salaire projeté à l'âge de la retraite,
- les droits tels que définis,
- les conditions du départ en retraite (démissions),
- le facteur d'actualisation,
- la probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de 0.45 % (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaire). Le taux d'évolution des rémunérations est de 2 % observé ces quatre dernières années.

5.2.3 Fonds dédiés – Tableau de suivi

Ressources	Montant des fonds affectés au projet (tableau bord)	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
Conventions diverses	755 341	314 292	117 425	146 982	343 850
Total	755 341	314 292	117 425	146 982	343 850

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies, repris au cours des années ultérieures en fonction de leur utilisation.

5.2.4 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunt (2) et dette auprès des établissements de crédit dont : - à 2 ans au maximum à l'origine - à plus de 2 ans à l'origine	3 920 701	1 309 020	2 611 682	-
Emprunt et dettes financières divers	2 779			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 759 040	4 759 040		
Dettes fiscales et sociales	457 873	457 873		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (1)	29 001 375	17 865 543		11 135 832
Produits constatés d'avance	921 963	921 963		
TOTAL	39 063 732	25 313 439	2 611 682	11 135 832
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 299 475			

(1) Le montant des autres dettes correspond pour 17 865 543 € à des dettes d'exploitation (essentiellement sur des structures affiliées) et pour 11 135 832 € à des dettes envers des Fédérations professionnelles et Unions Régionales Interprofessionnelles.

Les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ayant la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération, à des fins de placement dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte, la dette figurant au bilan pour **11 135 832 €** représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération, en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves. L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds ou à la valeur « linéarisée ».

5.2.5 Charges à payer

Les charges à payer correspondent à des charges d'exploitation :

- Factures non parvenues :	544 724
- Diverses charges d'exploitation :	154 618
- Contributions à verser aux organisations Cfdt :	13 028 737
- Comptes Courant Entités Consolidés	4 611 765
- Autres dettes	70 422

6. Informations relatives au compte de résultat

6.1 Tableau de détermination des ressources

Cotisations reçues (1)	15 829 751
« - » reversement de cotisations à des syndicats visés à l'article L.2135-1	0
« + » subventions-contributions reçues (2)	25 914 284
« - » reversement subventions-contributions à des organisations affiliées (2)	14 193 992
« + » autres produits d'exploitation perçus	3 886 308
« + » produits financiers perçus	21 633 201
« + » produits financiers hors vente Rebuffat	1 523 553
Total	54 593 105

(1) Le montant des cotisations représente la part de la cotisation perçue par la Confédération pour ses seules activités et celles dont la gestion lui est confiée par la charte de la cotisation syndicale (CONF, CNAS, SSM, FORG). La part de la cotisation 6 749 022 € pour le GIE CFDT Presse et celle du GIE Villette pour 964 146 €, ne figurent pas dans les comptes de la Confédération, mais dans ceux de ces structures. Ces parts relèvent de la centralisation de la collecte totale par le Service central de perception et ventilation des cotisations (SCPVC) des organisations affiliées à la CFDT s'élevant à un montant de 86 878 359 € pour l'exercice 2019.

La Confédération, au titre de la gestion de ses activités Outre-Mer a reçu, en sus 24 103 €.

(2) La somme de 25 914 284 € est constituée par des ressources issues de :

- Actions spécifiques Convention aux organisations syndicales :	1 210 002
- Paritarisme : Participation et actions dans le cadre d'organismes paritaires :	3 329 009
- Partenariat, Conventions :	1 286 200
- FDS Financement du Dialogue Social :	20 089 073
- Etat :	7 385 411
- Contribution entreprise :	12 703 662

La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « subventions-contributions » 25 914 284 € n'est pertinente que si l'on tient compte de 14 193 992 € de reversements, ramenant le montant de ressources nettes à 11 720 292 €.

6.1.1 Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte financière » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT. En conformité avec le règlement n°2009-10 du CRC, l'individualisation par structures CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

6.1.2 Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n°2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2019, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

6.2 Ventilation de l'effectif à la clôture

Les collaborateurs administratifs et permanents syndicaux qui composent le personnel de la Confédération sont régis par des statuts différents, selon la distinction suivante :

catégories	Personnel facturé par le GIE Belleville	Personnel mise à disposition
Secrétariat administratif & technique	89	
Secrétariat confédéral	84	30
Total	173	30

Le GIE Belleville facture par ailleurs du personnel aux associations contrôlées par la Confédération et entrant dans le périmètre de consolidation.

6.3 Contributions volontaires en nature

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n°2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature », effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 30 en 2019. Ces personnels sont issus essentiellement de fonctions publiques.

Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions, à savoir 2 372 772 € pour l'exercice 2019.

6.4 Autres informations sur le compte de résultat

6.4.1 Autres achats et charges externes

Le montant de la facturation émanant du GIE Belleville s'établit pour l'exercice à un montant de 18 354 758 €. Il s'agit essentiellement de personnel refacturé pour 13 909 755 € (figurant sur le poste « autres achats et charges externes » du compte de résultat).

Cette facturation représente 67,78 % du poste « Autres achats et charges externes » s'élevant au total à 27 078 508 €, dont les autres principales prestations sont :

- Prestations juridiques	1 680 453
- Prestations informatiques	2 437 987
- Charges d'occupation des locaux	979 577
- Frais de réunions et missions	1 351 196
- Coûts de maintenance et assurance	979 577
- Etudes et documentations	740 684
- Divers honoraires	1 164 455

6.4.2 Reprises de provisions et transferts de charges - Autres produits

Figure sur ce poste un montant de 2 700 570 € de reprises de provisions relatives à des dossiers juridiques instruits par la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS) et réglés durant l'exercice 2019.

Nous avons constaté une reprise de provisions pour dépréciations des comptes courant à hauteur de 10 333 €

Les transferts de charges concernent principalement des « refacturations » faites à des structures associées (GIE ou associations) pour un montant de 163 202 €.

Le montant des autres produits (1 574 993 €) est essentiellement constitué d'une part de facturations diverses sur des conventions contractées avec des structures associées ou affiliées, ainsi qu'avec des partenaires externes, et d'autre part de versements liés à la délégation des membres CFDT siégeant au CESE (Conseil Economique Social et Environnemental).

6.4.3 Quotes-parts de résultats de GIE

Ces quotes-parts, comptabilisées en déficit (2 708 101 €), sont issues de deux groupements d'intérêt économique gérant, pour la Confédération et ses structures associées, des fonctions

6 – Informations relatives au compte de résultat

opérationnelles mutualisées, organisées par « métiers » (moyens généraux, informatique, presse, site internet, diffusion de revues et matériel syndical...).

6.4.4 Résultat financier

D'un montant positif de 24 429 344 €, il se décompose comme suit :

Revenus de SCI ou de placements (VMP)	23 131 723
Provisions sur portefeuille TIAP (Moins-Values latentes)	- 2 118 330
Dotation sur Provisions sur risque financier	- 8 633
Reprise de provisions sur portefeuille TIAP	3 504 565
Perte des SCI	-
Charges ou produits financiers divers	- 79 980
Total résultat financier	24 429 344

Ce résultat positif est essentiellement due à la plus-value sur la vente de l'immeuble Rebuffat pour 21 633 201 € et à la reprise de provision sur les titres de 3 504 565 €.

6.4.5 Résultat exceptionnel

Les éléments essentiels qui le composent, pour 4 470 801 € en net, sont les suivants :

Plus-values des mouvements sur les cessions sur portefeuille TIAP	4 552 633
Valeur comptable immobilisations sorties	
Produits et charges divers	- 81 831
Total résultat exceptionnel	4 470 801

Un montant de 115 000 € concernant une distribution exceptionnelle du fond FCPR ALTER EQUITY suite à sa dissolution concerne l'exercice 2018.

7. Autres informations

7.1 Engagements hors bilan

7.1.1 Engagements financiers

La Confédération s'est portée caution pour garantir, jusqu'à hauteur respectivement de 58 939 €, 260 913 €, 2 548 636 €, 907 686 €, 4 571 490 €, cinq prêts accordés par des banques à cinq entités tierces.

Les termes de ces engagements sont fixés respectivement aux 10 juillet 2022, 30 novembre 2023, 30 mars 2029, 15 mars 2041 et 1^{er} avril 2041.

Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 31 000 000 €. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2019, un montant de 1 759 179 € a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 12 129 509 €.

La Confédération a affecté en nantissement le 23 novembre 2012 et au cours de l'exercice 2016, au profit de la Société Générale, des parts de titres FCP Investissement, pour un montant total évalué à 5 301 000 €, 1 000 000 € et 1 460 000 €.

Ce nantissement de titres vient garantir les emprunts souscrits par la Confédération auprès de la Société Générale :

- d'un montant de 5 300 000 € d'une durée de 10 ans remboursable en 40 trimestrialités
- d'un montant de 2 000 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 84 mensualités
- d'un montant de 2 920 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 72 mensualités.

Au 31 décembre 2019, le capital restant dû est respectivement pour ces emprunts de :

- 1 590 000 € à échéance du 20/02/2023
- 921 246 € à échéance du 04/02/2023
- 1 409 456 € à échéance du 04/10/2022

La Confédération a conventionné en 2017 avec l'URI Occitanie pour un abandon de sa créance, avec clause de remboursement si retour à meilleure fortune pour un montant de 887 709 €.

7.2 Consolidation

7.2.1 Comptes consolidés

Les comptes sociaux 2019 de la Confédération sont intégrés dans un ensemble consolidé « Confédération CFDT » dont elle est l'entité consolidante.

Le périmètre de cette consolidation inclut des entités contrôlées à 100% par la Confédération (Groupements d'intérêt économique, Sociétés civiles immobilières, Associations loi 1901 et une EURL).